



11, rue Traonouez 29480 Le Relecq-Kerhuon - Tél. : 02.98.04.65.08 - Port. : 06.24.34.51.13

Secrétariat : secretariat@stjeandelacroix.com - Direction : eco29.st-jean.relecq@enseignement-catholique.bzh

C'est la rentrée !



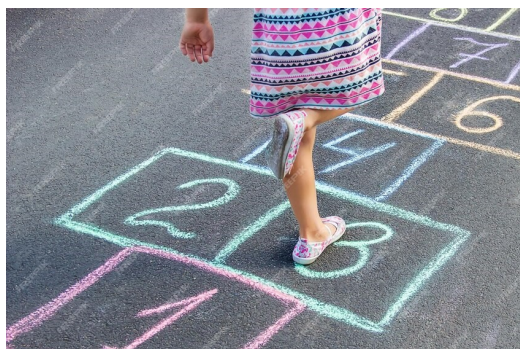
* Page Facebook : école saint jean de la croix officiel

Site Internet : <https://ecole-stjeandelacroix.fr/>



Circulaire de rentrée

Année scolaire 2024-2025



MOT DE LA CHEFFE D'ETABLISSEMENT

Chers parents, chers élèves,

C'est avec beaucoup de joie et d'enthousiasme que nous vous souhaitons une excellente rentrée scolaire ! Une nouvelle année pleine de découvertes, d'apprentissages et de belles aventures commence.

Nous sommes impatients de retrouver nos élèves, et de partager avec vous tous ces moments qui rendent l'école si unique.

Nous souhaitons également la bienvenue aux nouvelles familles qui rejoignent notre école cette année. Nous sommes ravis de vous compter parmi nous !

À tous les élèves, nous vous encourageons à aborder cette année avec curiosité, détermination et bienveillance. Sachez que chaque jour est une nouvelle opportunité d'apprendre, de grandir et de vous épanouir.

Aux parents, cette année encore, nous avons à cœur de proposer à vos enfants des projets pédagogiques innovants, visant à éveiller leur curiosité et à enrichir leurs apprentissages de manière dynamique et créative. Nous continuerons d'attacher une importance particulière à l'accompagnement des besoins spécifiques de chaque élève.

Par ailleurs, nous tenons à vous remercier pour votre confiance, votre collaboration et votre soutien qui seront, comme toujours, précieux pour faire de cette année une réussite.

Et à l'ensemble de l'équipe enseignante et éducative, un grand merci pour votre engagement et votre passion. Votre dévouement fait de notre école un lieu où chaque enfant peut s'épanouir pleinement.

Bonne rentrée à tous, et que cette année scolaire soit remplie de succès et de bonheur !

Bien à vous,

Nolwenn CALVARIN

PRESENTATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

L'équipe enseignante

| Les enseignants de maternelle | |
|-------------------------------|-----------------------------------|
| TPS-PS | Caroline MEUDIC Florence RALEC |
| TPS-PS | Isabelle CAROFF |
| MS | Audrey QUERET Mickaël DREAU |
| MS-GS | Anne-Lise KERVELLA |
| MS-GS | Marie-Christine CAËR |
| GS | Sandrine ZAHN |

| Les enseignantes de primaire | |
|------------------------------|--|
| CP | Marie KERDODE |
| CP | Virginie ILBOUDO |
| CE1 | Stéphanie MORE |
| CE1-CE2 | Anne-Laure MORIZUR Anaïs BRAMOULLE (Etudiante stagiaire) |
| CE2 | Natacha LE GOFF |
| CM1-CM2 | Nathalie POISSON |
| CM1-CM2 | Valérie MEVEL |
| CM1-CM2 | Melissa BERTHE |
| DA | Vita TJEBBES |

Les répartitions des enfants dans les classes sont des décisions de professionnels qui tiennent compte de l'intérêt de chaque élève.

Le personnel encadrant

| | |
|----------------------|---|
| ASEM | Francine Perrot (avec Caroline et Florence) Geneviève PLOUIDY (avec Isabelle) Nassira QITOUT (avec Anne-Lise) Béatrice GUELLEC (avec Sandrine) Caroline RAVAUX (avec Audrey et Mickaël) Amandine LE BOURNOT (avec Marie-Christine) |
| Personnel de service | Fanny SANZ (cantinière) Aurélien TRANCHARD (agent polyvalent) Thomas MALTEY (agent d'entretien) |
| AESH | Charlotte LARROUMET-ARDANT Christelle BRANDILLY |

CONTACTS UTILES

Les circulaires sont transmises essentiellement par EDUCARTABLE. Pour ne pas manquer les informations concernant l'école ou la classe de votre enfant, **consultez régulièrement cette application.**

- **Rencontres avec les enseignants**

L'enseignant est l'interlocuteur privilégié des parents. Des réunions de classes sont programmées dès la rentrée. Néanmoins, un contact individuel et régulier est important.

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec l'enseignant de votre enfant, merci de bien vouloir le faire **au moins 48 heures à l'avance par le biais d'EDUCARTABLE.** Les entretiens trop rapides à la porte de la classe ou au portail ne sont bénéfiques pour personne.

- **Rencontres avec la Chef d'Etablissement ou la comptable**

Attention ! Notez bien les adresses mails pour nous joindre :

LE SECRETARIAT

La secrétaire-comptable, **Mme Nadine JAFFRES**, assure des permanences les jours suivants :

Matin : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h15 à 11h30

Après-midi : lundi, jeudi, vendredi de 14h à 17h (fermé 1 vendredi sur 2)

Mail Secrétariat-comptabilité: secretariat@stjeandelacroix.com

LA DIRECTION

La directrice, **Mme Nolwenn CALVARIN**, assure des permanences tous les jours, de 9h00 à 16h30 et sur RDV.

Téléphone : 02-98-04-65-08.

Mail Direction: eco29.st-jean.relecq@enseignement-catholique.bzh

En mon absence, la direction sera assurée par Mme Virginie ILBOUDO.

SITE INTERNET DE L'ECOLE

Vous trouverez sur le site de l'école de nombreuses informations : <https://ecole-stjeandelacroix.fr/>

- Informations pratiques concernant le fonctionnement de l'école
- Les actualités des classes
- Les projets de l'année
- Les menus de la cantine
- De nombreuses ressources pédagogiques à destination des enfants et des parents

N'hésitez pas à le consulter régulièrement !

LES PROJETS PEDAGOGIQUES 2024-2025

Comme chaque année, de nombreux projets seront menés dans les classes. Vous trouverez d'ores et déjà ci-dessous, un aperçu de ce que vivront vos enfants pour cette nouvelle année scolaire !

| |
|---|
| Cycle 1 : Maternelles |
| Projet musical avec Mickaël GUERRAND , chanteur, auteur et compositeur. <u>Participation familles</u> : 15€ / élève |
| Cycle 2 : CP – CE1 – CE2 |
| Projet musical avec Mickaël GUERRAND, chanteur, auteur et compositeur. <u>Participation familles</u> : 15€ / élève Un cycle de natation. |
| Cycle 3 : CM1- CM2 |
| Projet musical avec Mickaël GUERRAND, chanteur, auteur et compositeur : un <u>Participation familles</u> : 15€ / élève Voile : 8 séances. <u>familles</u> : 50€ / élève Un voyage à Porto au Portugal dans le cadre de notre projet ERASMUS + : un <u>Participation familles</u> : 500€ maximum / élève |

Ateliers de théâtre CM2 -6ème : Les étoiles de Saint Jean !

Un nouveau parcours de théâtre dénommé « Les étoiles de Saint Jean ! » verra le jour cette année pour nos élèves de CM2, ainsi que les 6^{èmes} du collège.

Concernant le parcours proposé aux élèves de CM2, deux créneaux sont envisagés :

- **le mardi soir de 16h45 à 17h45**
- **ou le jeudi midi de 11h45 à 12h45.**

Les deux ateliers se dérouleront dans l'enceinte du collège. Une autorisation de sortie de l'école primaire sera demandée aux élèves de l'atelier du mardi soir afin qu'ils puissent se rendre seuls au collège. Un responsable du collège viendra chercher et ramener les CM2 le jeudi midi.

Nous rappelons que le montant de l'adhésion à ce parcours s'élève à **90 euros pour l'année scolaire**, tarif qui nous permet de faire appel à un intervenant extérieur.

Un lien d'inscription vous a été transmis par mail fin juin.

Cette inscription se fait sur la base du volontariat mais engage l'enfant jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ateliers ludiques d'anglais avec la Tiny Tiny school

Afin d'élargir davantage les propositions pédagogiques au sein de notre établissement, un nouveau partenariat avec la **Tiny Tiny School de Brest** verra également le jour dès septembre, **après les horaires de classe**.

➤ Voici l'organisation qui a été retenue :

Les ateliers auront lieu **dans la salle polyvalente** de notre école. Les enfants auront également accès au préau ainsi qu'à la cour de récréation.

A la sortie des classes, le professeur récupérera les enfants de maternelle directement dans leur classe.

Pour les premières sessions, à 16h45, l'intervenante arrivera un peu plus tôt pour s'assurer que les enfants ne partent pas à la garderie.

Les enfants devront être récupérés par leurs parents à la fin de chaque atelier. Il n'y aura pas de liaison avec la MEJ.

Pour les enfants pris en charge à 17h45, il n'y a pas de garderie des enfants à l'école entre 16h30 et 17h45.

➤ Voici les jours et les horaires retenus pour les cours :

| | |
|--------------|--|
| Lundi | <ul style="list-style-type: none">• <u>MS</u> : de 16h45 à 17h45• <u>CE2-CM1</u> : de 17h45 à 18h45 |
| Mardi | <ul style="list-style-type: none">• <u>GS</u> : de 16h45 à 17h45• <u>CE1</u> : de 17h45 à 18h45 |
| Jeudi | <ul style="list-style-type: none">• <u>CP</u> : de 16h45 à 17h45• <u>CM2</u> : de 17h45 à 18h45 |

Les parents devront venir chercher leur enfant devant la porte vitrée de la salle polyvalente.

Il s'agit d'une mise à disposition de nos locaux. L'école n'a rien à voir avec l'organisation des cours et des horaires proposés. Pour toute question, vous devez vous adresser directement à la **Tiny Tiny school** à l'adresse suivante : lesateliersdebrest@tiny-tiny-school.com

LES PARCOURS DE REUSSITE

Chaque jour à l'école, votre enfant fait de nouveaux apprentissages. Et pour lui ce n'est pas toujours facile...

Rassurez-vous, rencontrer des difficultés, c'est tout à fait normal quand on apprend !

La plupart du temps votre enfant saura dépasser les obstacles tout seul avec le soutien de son enseignant, et avec l'aide que vous lui apporterez.

Quelquefois cependant, les difficultés d'apprentissages s'installent ; votre enfant se décourage et vous vous inquiétez pour sa scolarité.

Dans le cadre du « Projet de Réussite de l'Élève », **trois parcours de réussite** peuvent alors être proposés à votre enfant, selon ses besoins.

Parcours n°1 : L'aide en classe

Sur temps de classe : adaptation de l'enseignement, différenciation pédagogique, avec l'enseignant de la classe.

Parcours n°2 : Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Un accompagnement spécifique est proposé en classe sur temps scolaire ou périscolaire. Il s'agit d'une proposition faite à votre enfant afin de consolider des objectifs ciblés, disciplinaires ou méthodologiques. Ces activités sont organisées par les enseignantes et mises en œuvre sous leur responsabilité.

Parcours n°3 : Le DISPOSITIF D'ADAPTATION

Le Dispositif d'Adaptation vise à prévenir la difficulté scolaire et à aider les élèves rencontrant des difficultés persistantes à comprendre et à apprendre.

L'enseignante spécialisée, travaillant au sein du dispositif, apporte une aide spécifique aux élèves pour lesquels l'accompagnement pédagogique assuré par les enseignants de classe ne suffit pas.

Le travail porte sur les stratégies d'apprentissage, la reprise de confiance en soi, la reconstruction de son image ou de sa relation à l'école, l'acquisition de notions qui auraient dû être acquises au cours des années précédentes.

Les séances ont lieu sur temps de classe, après concertation entre les enseignants, dans la salle du dispositif ou dans la classe de l'enfant.

L'enseignante spécialisée a également une fonction de **personne ressource** pour l'éducation inclusive et assure le lien entre l'école, la famille et les partenaires extérieurs.

C'est **Vita TJEBS**, enseignante spécialisée qui assure ce poste.

Quelles que soient les décisions prises par l'équipe pédagogique, nous œuvrons tous dans un même but : celui de la réussite de nos élèves, de votre (vos) enfant(s).

La nécessité d'une collaboration étroite est donc indispensable.

SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, des enseignants référents sont nommés afin d'assurer la cohérence des projets de scolarisation des élèves handicapés dans les écoles « ordinaires ».

Chaque établissement scolaire est en lien avec un enseignant référent. Celui-ci :

- Reçoit les familles qui souhaitent être renseignées sur les possibilités de scolarisation des enfants handicapés,
- Conseille les familles sur les démarches à effectuer auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),
- Réalise une évaluation du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) chaque année dans le cadre d'une réunion d'équipe de suivi de la scolarisation qui réunit famille, équipe pédagogique et partenaires extérieurs (ESS) et transmet un compte-rendu à l'équipe de la MDPH.

Pour notre établissement scolaire, l'enseignante référente est :

Madame Morgane Ettori

15, place Sanquer 29200 DDEC Site de BREST

Tél : 02 98 46 86 54 / 07-56-37-03-41

morgane.ettori@enseignement-catholique.bzh

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le contrat de scolarisation : il vous est transmis au début de chaque année scolaire. Vous devez le signer et nous le retourner.

Le règlement intérieur : il est à télécharger sur le site de l'école, rubrique 'infos pratiques' et 'documents à télécharger'. Il est à lire attentivement.

L'avenant financier : il est à télécharger sur le site de l'école, rubrique 'infos pratiques' et 'documents à télécharger'. Il est à lire attentivement.

La fiche de renseignements : elle est transmise à la rentrée scolaire par l'enseignant(e) de votre enfant. Merci de la vérifier et de modifier les informations incomplètes ou inexacts de manière très précise.

Le projet d'établissement : il est consultable sur le site de l'école, rubrique 'Projets'. Il se décline en 3 volets : éducatif, pédagogique et pastoral.

LES DIFFERENTS PARTENAIRES DE L'ECOLE

L'OGEC : Organisme de Gestion de l'Ecole Catholique. C'est l'association chargée du fonctionnement de l'établissement.

- Son rôle :
- Il embauche le personnel non enseignant et en est l'employeur
 - Il s'occupe des travaux et de l'entretien des bâtiments
 - Il a la charge financière de l'établissement (comptabilité et gestion)
 - Il gère les services annexes: cantine, garderie.

Président de l'OGEC : **Monsieur Pierre Vannier**

L'APEL (Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre)

Elle accueille tous les parents d'élèves désireux d'œuvrer pour l'animation et la vie de l'école.

- Son rôle :
- Organiser les différentes activités dont l'objectif est de participer au financement des divers projets mis en place et à l'achat de matériel pédagogique.
 - Apporter un soutien aux enseignants pour la réalisation des projets
 - Participer à l'OGEC (la présidente de l'APEL est membre de droit de l'OGEC).

Présidente de l'APEL : **Madame Raphaëlle Bryer**

La DDEC (Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique)

- Son rôle :
- Promouvoir l'Enseignement Catholique dans le département.
 - Faire le lien avec les instances nationales de l'Enseignement Catholique
 - Pourvoir aux fonctions d'assistance, de coordination et de développement au sein du diocèse.
 - Apporter un soutien aux établissements, aux enseignants et aux OGEC : pédagogique, formation, gestion...
 - Gérer le mouvement de l'Emploi en lien avec l'Inspection Académique.
 - Assurer la mission pastorale de l'Enseignement Catholique.

Directeur diocésain : **Monsieur Christophe Geffard**

LA MAIRIE

L'école est liée à l'Etat par un contrat d'association qui oblige la mairie à prendre en charge tous les frais de fonctionnement ; elle verse donc un forfait communal par élève qui doit être équivalent au coût d'un élève de l'école publique.

La mairie apporte aussi son soutien par des subventions à caractère social : subventions pour la cantine, le sport...

Elle ne peut pas nous aider pour les dépenses liées à l'immobilier, c'est la loi.

Inspection de l'Education Nationale :

L'école dépend de l'inspection primaire de la circonspection de Brest I.

Rôle de l'IEN : l'inspecteur est chargé

- du suivi pédagogique des enseignants et du directeur.
- de l'application des programmes nationaux,
- de la vérification des projets et de la sécurité.

Inspecteur de l'Education Nationale : **Monsieur Walter Saunier**

Inspection académique du Finistère

- Elle diffuse les lois et les textes qui régissent la scolarisation des enfants et vérifié leur application dans les établissements en lien avec la DDEC.
- Elle s'occupe du mouvement de l'emploi : elle nomme les enseignants en accord avec la DDEC.
- Elle est l'employeur des enseignants qui sont agents de l'Etat.